

INSTALLATIONS THERMIQUES ET SANITAIRES

# CATEC® (Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés)

FORMATION AUX PRÉ-REQUIS ET CERTIFICATION

PUBLIÉ LE 26/09/2024



## Secteur(s)

Bâtiment, Travaux Publics

## Public visé

Encadrement de chantier,  
Encadrement technique, Personnel  
d'exécution

## Durée

A titre de recommandation, 14 heures,  
soit 2 jours

## Recyclage des compétences

Oui

## Environnement de travail

Travail en milieu confiné

## Métiers

Formation transversale à tous les  
métiers

## Mots clés

Sécurité, Milieu, Confiné, Eau,  
Assainissement, CATEC, Prévention

## Formation

**Détails du public visé :** Toute personne travaillant ou devant travailler en espace confiné .

**Détails des prérequis :** Aptitude médicale au travail en espace confiné.

### Objectifs de la formation :

- repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés et maîtriser la(les) procédure(s) à tout intervention ;
- utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement et utiliser les moyens et codes de communication ;
- maîtriser les procédures d'évacuation de l'espace confiné ;
- repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné.

### Contenu :

- sécurité au travail en espace confiné (jour 1) :
  - théorie : réglementation, balisage, ventilation, détecteurs, accessibilité de l'ouvrage, trépied, harnais, protection voies respiratoires (auto sauveteur) ;
  - pratique : présentation du matériel, utilisation, entretien.

- présentation du dispositif CATEC® (jour 2) :
  - théorie : principes généraux de prévention, rappel sur les autorisations, permis et protocole ;
  - pratique : vérification du matériel et mise en place du site (balisage, repérage des risques, ventilation, détection, chute...), réalisation d'exercices d'entraînement ;
  - préparation des épreuves certificatives.

## Déroulé de la formation

**Partie théorique** : Oui.

**Partie pratique** : Oui.

**Détails sur la durée de formation** : A titre de recommandation, 14 heures, soit 2 jours (formation aux pré-requis le premier jour et certification le second).

**Existence d'un test à l'issue de la formation** : Oui.

**Détails sur le test** : Test en vue d'acquérir le CATEC® certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés.

## Reconnaissance de formation

**Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ?** Certificat d'aptitude.

### Recyclage des compétences

**Détails sur le recyclage** : Maintien et actualisation des compétence CATEC® (MAC CATEC), pour toute personne titulaire du CATEC® (en cours de validité, - de 3 ans).

**Fréquence du recyclage** : 3 ans.

### Textes de référence

- [Recommandation CNAM R447 pour la « Prévention des accidents lors des travaux en espaces confinés »](#)
- [Recommandation CNAM R472 « Mise en œuvre du dispositif CATEC® »](#)
- [Document de référence du dispositif CATEC® de l'INRS](#)

Il est recommandé à l'employeur, suite à l'analyse préalable des risques, de préparer toute intervention dans un espace confiné, de définir les mesures de prévention et de protection et de confier à des personnes formées et compétentes les activités à mener pour diminuer les risques d'accidents et limiter les conséquences dommageables.

### Organisme de formation

Le CATEC® est l'une des possibilités pour se mettre en conformité avec la réglementation. Dans le cas où la formation visée est le CATEC®

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?**

Habilitation.

- **Faut-il une autorisation en tant que centre d'examen ?** Oui.
- **Organisme délivrant l'autorisation de centre d'examen** : Assurance maladie Risques professionnels et INRS.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/catec-certificat-daptitude-a-travailler-en-espaces-confinés/>